

Démarche Qualité et Satisfaction Client • Bilan annuel 2023

La qualité de nos formations, tant au niveau du contenu que de l'animation, est au cœur de nos préoccupations depuis toujours.

- ↳ Toutes nos formations « sur catalogue » (DPO et RGPD), en présentiel ou e-learning, avait été labellisées par la CNIL avant l'abandon de ceux-ci par la CNIL ;
- ↳ ANAXIA CONSEIL a validé les 21 critères du DataDock dès février 2017 (alors que l'obligation était pour juillet 2017) ;
- ↳ Nous avons obtenu la certification qualité QUALIOPi en juin 2020. Un audit de suivi a eu lieu en juillet 2022. Cette certification est un enjeu important pour notre organisme afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires de la formation professionnelle continue.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation

Ce bilan des sessions en présentiel inter et intra 2023 prouve que cette approche qualité est reconnue par les participants à nos formations.

Veille juridique

C'est une composante essentielle de notre activité : alertes automatiques sur mots-clés dans les moteurs de recherche, newsletter [CEPD](#), newsletter [AFCDP](#) (dont ANAXIA CONSEIL est membre actif et son gérant administrateur), site de la CNIL en page d'accueil, veille dédiée à la formation,

Cette veille nous permet de faire évoluer nos formations chaque fois que cela est nécessaire.

Évolutions

Nos formations évoluent en permanence. Quelques ajustements mineurs sur 2023 (non exhaustif) :

- Bilan sanctions CNIL 2022
- Modification délibération 2018-317 (agrément organismes certif. DPO)
- Lignes directrices sur le droit d'accès
- Lignes directrices sur les violations de données
- Rapport annuel CNIL
- Lignes directrice CEPD sur les amendes administratives
- EU-U.S. Data Privacy Framework
- Recommandation CEPD re. BCR
- Nouvelles méthodologies de référence
- Référentiels CNIL sur les durées social & médico-social
- Tables informatique et libertés CNIL

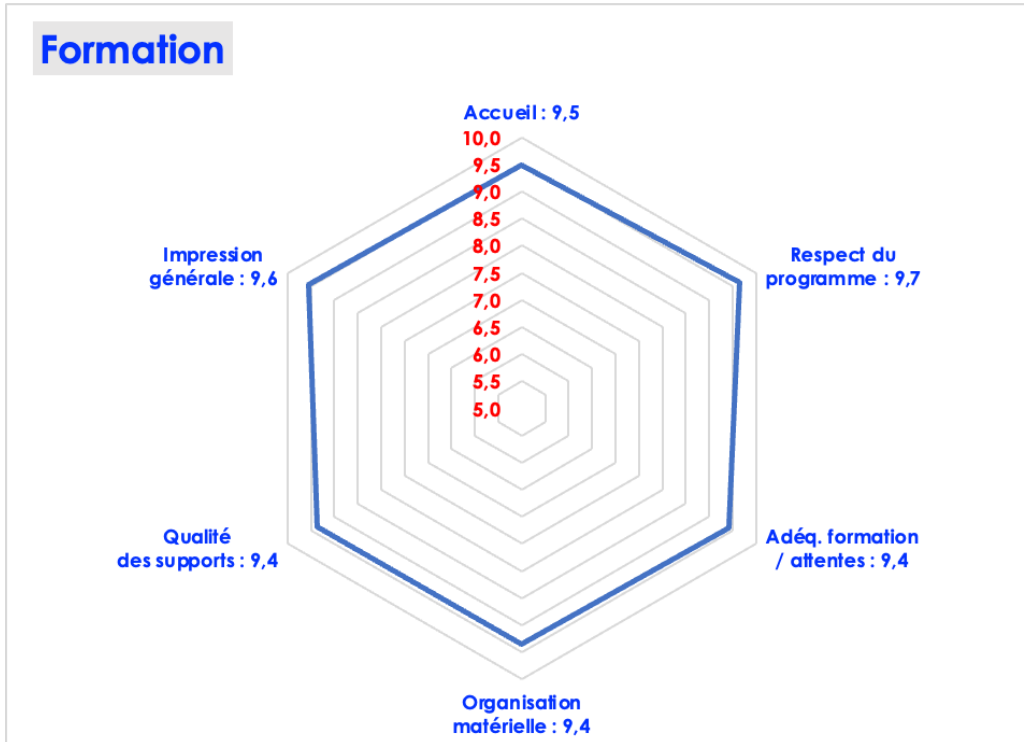
Plus globalement, notre formation de DPO a été entièrement revue (démarrage en 2022) avec deux changements majeurs :

- Certains modules (*Contrôles CNIL* par exemple) se font maintenant en e-learning (à la suite de la formation en présentiel) afin de donner plus de temps au principal ;
- Nombreux exercices et cas pratiques (travail seul ou en groupe).

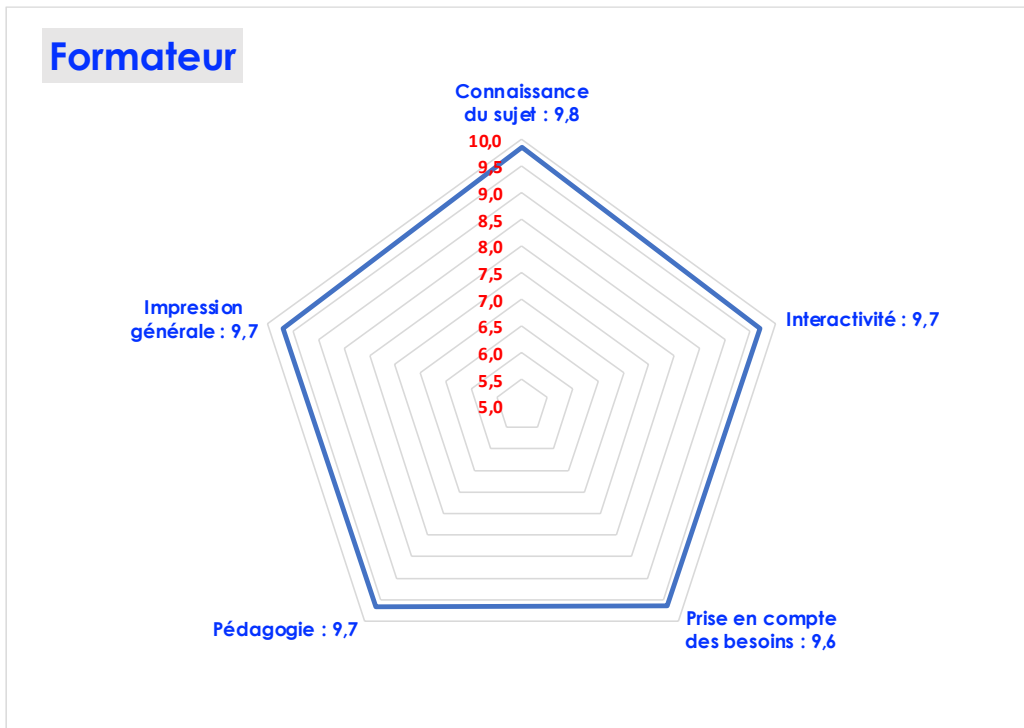
Quelques appréciations

- *Très bien*
- *Maîtrise du sujet : beaucoup d'illustrations et de conseils ; top !*
- *La formation était très complète*
- *Suite à la formation, j'ai beaucoup d'outils et des idées pour la mise en conformité*
- *La formation est complète et construite de manière très pédagogique. Monsieur Champoussin est passionné par son métier, les échanges sont très stimulants et enrichissants. Le métier de DPO me paraît désormais plus facile à exercer. Merci !*
- *Formateur très pédagogique, qualité de la formation ++*
- *J'ai beaucoup appris, notamment grâce aux nombreux exemples fournis et RetEx.*
- *Superbe formation, très enrichissante ! Un seul regret : j'aurais dû m'inscrire à d'autres formations ANAXIA cette année. Merci !*
- *Le vrai + je vais pouvoir aller poser plein de questions à la DSI (doucement ...), mais ma ToDoList s'est bien allongée.*
- *Merci pour votre intervention très intéressante*
- *Merci pour la bienveillance du formateur*
- *J'ai trouvé la formation vraiment très intéressante et dynamique. Je recommanderai cette formation.*
- *Félicitations au formateur pour cette présentation claire et parfaitement exploitable.*
- *Anecdotes intéressantes. Plus de réaliser qu'il n'y a pas une bonne solution.*
- *J'ai trouvé le formateur très intéressant et pertinent. J'ai apprécié les exemples qui ont permis d'alimenter la formation, notamment les exemples provenant de son expérience.*
- *Ne rien changer. C'est ma troisième ou quatrième formation avec M. RASLE en quinze ans.*
- *Très bonne connaissance du sujet. Prend en compte les questions et particularités.*
- *RAS → Très bien*
- *Les allers-retours théorie-pratique sont appréciables*

Les évaluations des participants concernant les formations



Les évaluations des participants concernant les formateurs



Taux de réussite

Ce taux est calculé sur la base des évaluations finales avec une note de 60% ou plus.

Si un participant obtient une note inférieure, alors nous prenons contact avec lui pour revoir les points qui le nécessitent. Cela peut se faire par mail ou téléphone.

Le taux de réussite en 2023 pour nos formations en présentiel a été de **100%** (note moyenne de **89/100**).

Commanditaires

Nous demandons aux commanditaires (personne qui a commandé la formation lorsque ce n'est pas le participant lui-même) d'évaluer la prestation sur les aspects administratifs.

